

Image not found or type unknown



Frais pour sortie d indivision

Par **MARIEDOMIE**, le **02/11/2012** à **11:31**

Bonjour,

Je possède un bien en indivision , d une valeur de 210 000€ avec mon ex compagnon , par rapport à lui , je possède 60% , du bien , et il m avait donné devant notaire à l époque , le droit d usage et d habitation exclusif , aujourd hui , il est d accord pour me céder gratuitement sa part , quel sont les frais d enregistrements , chez le notaire , puisque nous sommes d accord,

merci pour votre réponse , cordialement